Burundi : le président promulgue la loi prévoyant un retrait de la CPI

@rib News, 18/10/2016 - Source AFP Le prÃ©sident burundais Pierre Nkurunziza (photo) a promulguÃ© mardi la loi prÃ©voyant que son pays se retire de la Cour pÃ©nale internationale (CPI), et il ne reste maintenant plus au Burundi qu'Ã en notifier l'ONU pour lancer formellement le processus. Le prÃ©sident burundais a signÃ© mardi la loi du 18 octobre "portant retrait de la RÃ©publique du Burundi du statut de Rome", traitÃ© fondateur de la CPI, selon une copie du document que s'est procurÃ©e l'AFP.

Le Parlement burundais avait votÃ© massivement le 12 octobre en faveur du projet de loi. Le Burundi, qui avait signÃ© le statut de Rome en janvier 1999 et l'avait ratifiÃ© en septembre 2004, pourrait ainsi devenir le premier pays Ã se retirer de la CPI. Il doit maintenant notifier le secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral des Nations unies de sa dÃ©cision. Le retrait prendra effet un an aprÃ¨s la date Ã laquelle la notification aura Ã©tÃ© reÃ§ue. Le pouvoir burundais voit dans la CPI un "moyen politique" utilisÃ© par la communautÃ© internationale pour "opprimer les pays africains", se faisant l'Ã©cho de critiques rÃ©currentes de certains pays africains contre la CPI. Pays de la rÃ©gion des Grands Lacs, le Burundi a plongÃ© dans une grave crise depuis que Pierre Nkurunziza a annoncÃ© en avril 2015 sa candidature Ã un troisiÃ¨me mandat, avant d'Ãªtre rÃ©Ã©lu trois mois plus tard. Les violences y ont fait plus de 500 morts et poussÃ© plus de 270.000 personnes Ã l'exil.